



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le **4 JUIL. 2023**

ID : 087-218717809-20230628-2023032-DE

2023-032

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
Le 28 juin
Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2023

en exercice -23-
présents 17
votants 22

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : Mme BESSE, Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI, Mme DELOS, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme BESSE donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE, Mme DELOS donne pouvoir à M. CHAUGNY, M. BÉNARD donne pouvoir à Mme DOUSSAINT

Monsieur Jérôme FOURNIER a été élu secrétaire de séance.

ÉLAN – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes ELAN exerce partiellement la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les voies situées hors bourg et agglomération.

Afin d'assurer la continuité du service public de la voirie, il avait été décidé que chaque commune mettrait à disposition de la communauté de communes ELAN, les moyens en personnel et en matériel pour assurer les missions suivantes :

- la surveillance
- le fauchage et le débroussaillage des accotements et des talus
- le rebouchage des nids de poule,
- les réparations diverses sur la chaussée, ses accessoires et réseaux afférents

En contrepartie l'EPCI versait aux communes une participation de 0,90€ par mètre linéaire de voirie transférée. Les conditions d'intervention et de participation avaient été établies par convention.

Madame le Maire indique que la communauté de communes ELAN souhaite que la planification et la réalisation du point à temps soit confié à leur service voirie et de ramener ainsi sa participation à la somme forfaitaire 0,62€ par mètre linéaire de voirie transférée. De nouvelles conventions seront établies en conséquence.

Pour la commune de Saint-Priest-Taurion, la situation est la suivante :

Voirie intercommunale	Versement 0,62 par ml
24 353 ml	15 098,86 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le **4 JUIL. 2023**

ID : 087-218717809-20230628-2023032-DE



**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION
ÉLAN – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE VOIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de voirie à intervenir entre la communauté de communes ELAN et la commune de Saint-Priest-Taurion

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER

Date : 03/07/2023

Qualité : MAIRE